

19 mai 2010 -13:10

Conseil des ministres du 19 mai 2010

Le Conseil des ministres s'est réuni au Egmont II, le mercredi 19 mai 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au Egmont II, le mercredi 19 mai 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

19 mai 2010 -13:10

Appartient à Conseil des ministres du 19 mai 2010

Assurance soins de santé

Modification de l'intervention majorée dans le cadre du statut OMNIO

Modification de l'intervention majorée dans le cadre du statut OMNIO

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui modifie les conditions d'octroi de l'intervention majorée de l'assurance soins de santé.

La proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx ouvre le droit à l'intervention majorée, dans le cadre du statut OMNIO, au premier jour du trimestre au cours duquel la déclaration sur l'honneur relative aux revenus est introduite. L'objectif de la mesure est d'éviter des ruptures dans le bénéfice du droit.

En cas de modification de la composition du ménage, le droit à l'intervention majorée est retiré à la fin de l'année au cours de laquelle la modification a eu lieu.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) modifiant l'arrêté royal du 1er avril 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

19 mai 2010 -13:10

Appartient à Conseil des ministres du 19 mai 2010

AFSCA

Convention générale 2010 entre l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire et les associations agréées en matière de lutte contre la maladie des animaux

Convention générale 2010 entre l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire et les associations agréées en matière de lutte contre la maladie des animaux

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre de l'Agriculture, le Conseil des ministres a donné son accord à l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) pour la conclusion de la convention générale 2010 avec les associations agréées *Dierengezondheidszorg Vlaanderen vzw* (DGZ) et "Association régionale de santé et d'identification animale asbl" (ARSIA).

L'objectif de cette convention générale est de définir et de détailler les tâches que l'AFSCA délègue à ces deux associations agréées, en matière de lutte contre la maladie des animaux. Ces associations ont été agréées par l'arrêté ministériel du 26 novembre 2006. Cette convention de transition, dont le montant s'élève à 7.395.563 euros, n'est valable que pour un an (2010) avec possibilité de la remplacer par une convention définitive avant son échéance. Cette nouvelle convention sera entièrement transformée tant du point de vue du fond que de la forme et aura une validité de 5 ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>

19 mai 2010 -13:10

Appartient à [Conseil des ministres du 19 mai 2010](#)

Lutte contre la fraude sociale

Plan stratégique 2010 du Service d'information et de recherche sociale

Plan stratégique 2010 du Service d'information et de recherche sociale

Le Conseil des ministres a approuvé le Plan stratégique 2010 du [Service d'information et de recherche sociale](#) (SIRS). Le plan reprend les actions qui seront menées par les services d'inspection sociale pour lutter contre la fraude sociale et, notamment, contre un de ses aspects les plus visibles qu'est le travail illégal. Ce plan est lié au [Plan d'action de lutte contre la fraude sociale](#) du secrétaire d'Etat Carl Devlies. Ces deux plans se complètent en ce qui concerne le domaine social.

Le Comité de direction du SIRS et le Collège des procureurs généraux ont approuvé préalablement ce plan stratégique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 mai 2010 -13:10

Appartient à Conseil des ministres du 19 mai 2010

Prestations familiales pour les indépendants

Alignement de la réglementation du régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants sur celle des salariés

Alignement de la réglementation du régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants sur celle des salariés

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal qui visent à aligner la réglementation du régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants sur celle des salariés. Il s'agit des adaptations suivantes :

- permettre aux jeunes handicapés d'exercer une activité lucrative sans perte du droit aux allocations majorées ;
- permettre, en cas d'adoption par des parents de même sexe, la désignation de l'attributaire et de l'allocataire prioritaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>

19 mai 2010 -13:10

Appartient à [Conseil des ministres du 19 mai 2010](#)

Marchés publics

Circulaire relative aux marchés publics et aux conflits d'intérêts - déclarations sur l'honneur

Circulaire relative aux marchés publics et aux conflits d'intérêts - déclarations sur l'honneur

Le Conseil des ministres a approuvé une circulaire relative aux marchés publics et aux conflits d'intérêts. La circulaire reprend également les modèles de déclarations sur l'honneur que les membres du personnel des services publics fédéraux doivent signer lorsqu'ils exécutent des tâches dans le cadre de l'attribution et de la surveillance de l'exécution de marchés publics.

Il s'agit de deux modèles. Le premier modèle concerne une déclaration écrite que les membres du personnel des services publics fédéraux et de programmation, des institutions publiques de sécurité sociale et des organismes d'intérêt public fédéraux (*) signent et par laquelle ils confirment qu'ils ont pris connaissance de la loi sur les marchés publics (**) qui interdit le conflit d'intérêts. La déclaration est versée au dossier du membre du personnel. La seconde déclaration doit être signée lorsque le membre du personnel se trouve ou craint d'être en situation de conflits d'intérêts dans le cadre d'un marché public. Il ou elle doit alors immédiatement en informer son supérieur hiérarchique. La déclaration est non seulement versée au dossier du membre du personnel mais aussi au dossier du marché public. Le [Bureau d'éthique et de déontologie administratives](#) formule des avis sur la situation de conflit d'intérêts à la demande du supérieur.

La proposition du Premier ministre Yves Leterme et du secrétaire d'Etat au Budget Melchior Wathelet transpose les obligations et recommandations internationales relatives aux conflits d'intérêts dans la réglementation. Elle s'ajoute à la politique préventive d'intégrité fédérale pour laquelle un cadre déontologique et un cadre juridique fort ont déjà été créés (*).

(*) pas d'application au personnel opérationnel, administratif et logistique de la police fédérale.

(**) [article 10 de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics.](#)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

19 mai 2010 -13:10

Appartient à Conseil des ministres du 19 mai 2010

B-FAST

Fixation du statut pécuniaire du personnel de la Défense déployé lors de l'opération B-FAST en Haïti

Fixation du statut pécuniaire du personnel de la Défense déployé lors de l'opération B-FAST en Haïti

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a fixé la statut pécuniaire du personnel de la Défense qui a été déployé durant l'opération B-FAST en Haïti, en janvier et février 2010. Des militaires belges ont participé à l'opération de sauvetage qui a suivi le tremblement de terre du 12 janvier 2010, à la demande des autorités haïtiennes. Cette opération consistait en l'envoi d'une équipe *Urban Search and Rescue*, d'un hôpital de campagne, d'un détachement de protection ainsi que d'une cargaison de tentes de la Croix Rouge. La mission s'est achevée le 3 février 2010.

Le Conseil des ministres a décidé d'octroyer les statuts pécuniaires suivants au personnel :

- "Assistance en dehors du territoire national", coefficient 2, pour le personnel membre de l'équipe "B-FAST" et "Image et relations publiques" ;
- "En déploiement opérationnel - déploiement de protection", coefficient 3, pour le personnel membre du "détachement de protection".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

19 mai 2010 -13:10

Appartient à [Conseil des ministres du 19 mai 2010](#)

Présidence européenne

Préparation de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne

Préparation de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne

Le Conseil des ministres s'est réuni avec les représentants des gouvernements régionaux et communautaires afin de préparer la présidence belge du Conseil de l'Union européenne et le Conseil européen du 17 juin 2010, à Bruxelles, relatif à la stratégie UE 2020 .

Le Conseil des ministres a dressé un état de la situation des préparatifs de la présidence européenne, qui débutera formellement le 2 juillet 2010 lors de la rencontre traditionnelle entre la Commission européenne et la présidence entrante. Le calendrier officiel ainsi que les formations des conseils et les rencontres ont été approuvés. Le Conseil des ministres a en outre tenu une première lecture du programme complet de la présidence.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 mai 2010 -13:10

Appartient à Conseil des ministres du 19 mai 2010

Production de biocarburants

Validation annuelle des agréments accordés aux unités de production de biocarburants

Validation annuelle des agréments accordés aux unités de production de biocarburants

Le Conseil des ministres du 29 avril 2010 a procédé à la validation annuelle des agréments accordés aux unités de production de biocarburants (voir [communiqué de presse](#)), telle que prévue par la loi du 10 juin 2006.

En ce qui concerne la validation des agréments en matière d'EMAG (ester méthylique d'acide gras ou biodiesel), deux firmes (Bioro et Proviron) qui avaient été écartées ont toutefois demandé une audition pour faire valoir leurs droits. Un groupe de travail s'est dès lors penché sur le rapport rédigé par la Commission d'agrément des biocarburants.

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les décisions du groupe de travail, à savoir :

- pour la firme Bioro, la conformité des données contenues dans le nouveau tableau remis lors de l'audition a été jugée satisfaisante tant pour le contrôle de qualité que pour l'approvisionnement en matières premières pour la production d'EMAG destiné au marché belge ;
- pour la firme Proviron, les chiffres d'approvisionnement en matières premières sont confirmés. Toutefois, et compte tenu de la part assez importante de matières d'origine européenne utilisées, il est proposé de n'accepter pour cette année 2010 que 88 % du quota initial accordé, la partie retirée devant être redistribuée proportionnellement entre les trois autres unités de production.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

19 mai 2010 -13:10

Appartient à [Conseil des ministres du 19 mai 2010](#)

Programme d'investissement 2010

Subsidiation pour l'achat de casques de pompiers, de vestes et de pantalons de feu

Subsidiation pour l'achat de casques de pompiers, de vestes et de pantalons de feu

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé (*) un projet d'arrêté ministériel pour une subsidiation de 133.986,98 euros destinée à l'achat de 268 casques de pompiers, de 185 vestes de feu et de 180 pantalons de feu. Cette subsidiation s'inscrit dans la première tranche du programme d'investissement 2010 qui a déjà été libérée.

(*) dans le cadre de l'application de la [circulaire](#) relative à la discipline budgétaire et la prudence budgétaire, pour ce qui concerne les nouvelles dépenses.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

19 mai 2010 -13:10

Appartient à Conseil des ministres du 19 mai 2010

Régie des bâtiments

Approbation d'une série de dossiers relatifs à la Régie des bâtiments

Approbation d'une série de dossiers relatifs à la Régie des bâtiments

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers concernant la Régie des bâtiments :

- la conclusion d'un marché de gré à gré avec la firme Input pour la gestion informatique de la comptabilité de la Régie des bâtiments ;
- la conclusion d'une convention de location d'un entrepôt, situé Bloemenstraat - Frenchlaan à Ypres, pour le stockage de pièces à conviction pour le Tribunal de première instance ;
- la conclusion d'un avenant visant à prolonger la convention d'occupation du complexe rue de Louvain 44 à Bruxelles pour l'hébergement de l'Institut national des statistiques (INS) (prolongation de 1 mois à partir du 1er avril 2010) et du Moniteur belge (prolongation de 3 mois à partir du 1er juillet 2010) ;
- la conclusion d'un avenant visant à prolonger de 30 mois, à partir du 1er juillet 2010, le contrat de bail de l'immeuble sis rue Marie-Thérèse 1-3 à Bruxelles pour l'hébergement de Fedict et de certains services de l'Institut de formation de l'administration (IFA) ;
- l'attribution d'un marché de promotion à thv Cordeel Zetel Temse nv - Cordeel Zetel Hoeselt nv pour la mise à disposition d'un bâtiment pour le logement de la Police fédérale de Dendermonde, par un contrat de location d'une durée de 18 ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

19 mai 2010 -13:10

Appartient à [Conseil des ministres du 19 mai 2010](#)

Politique des grandes villes

Projets d'avenants aux contrats "ville durable"

Projets d'avenants aux contrats "ville durable"

Sur proposition de M. Michel Daerden, ministre des Pensions et des Grandes villes, le Conseil des ministres a approuvé les projets d'avenants 2010 aux contrats "ville durable" conclus en 2009, dans le cadre du programme

"Politique des grandes villes", entre l'Etat fédéral et les villes et communes suivantes :

- Anderlecht
- Anvers
- Bruxelles
- Charleroi
- Forest
- Gand
- La Louvière
- Liège
- Malines
- Molenbeek-Saint-Jean
- Mons
- Ostende
- Saint-Gilles
- Saint- Josse-ten-Noode,
- Schaerbeek
- Seraing
- Saint-Nicolas

Les projets en cours dans les villes et communes pourront ainsi être prolongés jusqu'au 30 juin 2010.

Ces projets répondent aux trois objectifs stratégiques suivants :

- promouvoir la cohésion sociale dans les quartiers à problèmes en renforçant leur identité par des efforts consentis sur le plan de la cohésion, des interactions et de l'accessibilité ;
- contribuer à la réduction de l'empreinte écologique des villes ;
- favoriser le rayonnement des villes et le rayonnement inter-villes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 mai 2010 -13:10

Appartient à Conseil des ministres du 19 mai 2010

Indemnité vélo

Correction de la référence légale en matière d'exonération des cotisations sociales pour l'indemnité vélo

Correction de la référence légale en matière d'exonération des cotisations sociales pour l'indemnité vélo

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie les références légales dans l'arrêté royal du 3 février 2010. Cet arrêté royal prévoit que le montant de l'indemnité vélo pour les déplacements domicile - lieu de travail, qui est exonéré des cotisations sociales, est indexé de la même manière que dans la réglementation fiscale. La référence correcte à ce propos doit être l'article 178, §3, 2° du Code des impôts sur les revenus 1992.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

19 mai 2010 -13:10

Appartient à Conseil des ministres du 19 mai 2010

Blanchiment de capitaux

Prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

Prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal (*) qui adaptent trois arrêtés royaux d'application de la loi du 11 janvier 1993, relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Ces modifications interviennent à la suite de modifications apportées par la loi du 18 janvier 2010, qui visent à transposer la directive européenne 2005/60 du 26 octobre 2005 relative au blanchiment de capitaux.

(*) - projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 juin 1993 relatif à la composition, à l'organisation, au fonctionnement et à l'indépendance de la Cellule de traitement des informations financières ;
- projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 juin 2007 portant exécution de l'article 14quinquies de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ;
- projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 mai 1999 portant exécution de l'article 14bis, § 2, alinéa 2, de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

19 mai 2010 -13:10

Appartient à [Conseil des ministres du 19 mai 2010](#)

Fonds belge pour la sécurité alimentaire

Création du Fonds belge pour la sécurité alimentaire

Création du Fonds belge pour la sécurité alimentaire

Sur proposition de M. Charles Michel, ministre de la Coopération au développement, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à créer le Fonds belge pour la sécurité alimentaire.

Ce Fonds est destiné à améliorer, en Afrique subsaharienne, prioritairement dans les pays partenaires de la coopération au développement belge, la sécurité alimentaire de la population vivant dans les zones présentant un grand risque d'insécurité alimentaire, en incluant les groupes les plus vulnérables de cette population.

Le Fonds belge pour la sécurité alimentaire poursuit le programme de l'ancien Fonds belge de survie, qui a permis de financer plus de 120 projets ou phases de projet. Cette reconduction sous une nouvelle appellation a été votée par la Chambre des Représentants le 3 décembre 2009.

(*) portant exécution de la loi du 19 janvier 2010 abrogeant la loi du 9 février 1999 portant création du Fonds belge de survie et créant un Fonds belge pour la sécurité alimentaire, modifiée par l'erratum du 19 février 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 mai 2010 -13:10

Appartient à Conseil des ministres du 19 mai 2010

Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal qui fixent les montants destinés au financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé pour 2009 et 2010.

Les montants à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) sont fixés à 2.469.066,12 euros pour 2009 et à 6.971.280 euros pour 2010. Ces montants ont été approuvés par le Conseil d'administration du Centre d'expertise.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

19 mai 2010 -13:10

Appartient à [Conseil des ministres du 19 mai 2010](#)

Indépendants

Création du régime de l'entrepreneur remplaçant

Création du régime de l'entrepreneur remplaçant

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des PME et des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal qui créent le régime de l'entrepreneur remplaçant.

Grâce à la [loi portant des dispositions diverses](#) du 28 avril 2010, les indépendants peuvent se faire temporairement remplacer par un indépendant qui est inscrit au registre des entrepreneurs remplaçants auprès du SPF Economie. Le remplacement est matérialisé par un contrat de remplacement. La période maximale de remplacement temporaire est de 30 jours par an et peut être prolongée en cas de maladie, d'accident ou de maternité.

Les trois projets d'arrêté royal, approuvés par le Conseil des ministres, mettent en place ce régime :

- le premier projet prévoit que le congé pour maladie grave et le congé pour soins palliatifs sont également pris en compte pour prolonger le contrat de remplacement indépendant ;
- le deuxième projet fixe le montant du droit d'inscription au registre des entrepreneurs remplaçants ainsi que la rémunération des guichets d'entreprises agréés ;
- le troisième projet décrit les modalités pratiques d'utilisation du registre des entrepreneurs remplaçants, qui est accessible au public via un site internet. Les guichets d'entreprises peuvent également effectuer des recherches à la demande de l'utilisateur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des
PME, des Indépendants et de l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>